

Parc national des Ecrins

Objectif 06: Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

- **Mesure 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe, et des surfaces pastorales**

L'ensemble des mesures préconisées en aire d'adhésion est applicable dans le coeur, avec toutefois une obligation de résultat sur :

- la limitation de la divagation des troupeaux domestiques dans les zones de refuge hivernales de la grande faune (tout particulièrement à l'automne), et dans celles de mise-bas et d'élevage des jeunes (printemps) ;
- l'absence de maladies d'élevage réglementées et la maîtrise des autres maladies transmissibles aux cheptels admis en alpage ;
- la conduite des troupeaux hors des zones de nidification des galliformes de montagne ;
- la réduction des surfaces de pelouse dégradées par le pastoralisme. Le cas échéant, la recherche de nouvelles montagnes d'accueil sera engagée en cas d'arrêt temporaire d'exploitation d'alpages dégradés, dans l'attente de la restauration (naturelle ou par génie écologique) des potentiels écologique et herbager.

Rôle de l'EPPNE: Engagements conformes à ceux consentis en aire d'adhésion, avec toutefois une prise de responsabilité accrue dans la surveillance sanitaire, la réduction des dégradations liées au surpâturage et la limitation des dérangements de la faune.

Contributions attendues des communes: Conformes aux engagements consentis en aire d'adhésion, avec toutefois un niveau d'exigence accru pour les critères de qualité conditionnant l'attribution des alpages communaux.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Les mêmes qu'en aire d'adhésion.

- **Mesure 3.6.2. Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation**

Au-delà des mesures 3.1.c et 4.1.c, et sous réserve du respect des modalités d'application de la réglementation :

- renforcement de la coordination entre refuges et cabanes d'alpage afin de réduire l'héliportage ;

Parc national des Ecrins

- incitation au portage par animaux de bât, en particulier pour les ravitaillements coordonnés en cours de saison ;
- amélioration du réseau de sentiers permettant le portage par animaux de bât ;
- évaluation des opportunités d'implantation de nouvelles cabanes d'alpage afin d'améliorer la conduite pastorale.

- **Mesure 3.6.3. Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs**

S'applique en coeur de parc comme en aire d'adhésion, sous réserve du respect des modalités d'application de la réglementation du coeur de parc ou des règlements nationaux en vigueur.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion.

[...]

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- **Mesure 6.1.c. Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages**

Les pratiques pastorales de coeur de parc devant avoir valeur d'exemple, l'établissement public du parc et ses partenaires mettent en place, lorsqu'il y a lieu, un dispositif garantissant le respect des bonnes pratiques, selon des critères écologiques, agronomiques et sanitaires. Ces bonnes pratiques de gestion pastorale en coeur de parc ont pour principales finalités :

- la connaissance des ressources et des modes de gestion les mieux adaptés (diagnostics pastoraux) ;
- la préservation de la richesse biologique des estives et la gestion durable de la ressource en herbe (montée progressive en alpage, limitation des impacts sur les ressources de haute altitude afin de prévenir les risques de pénurie en période de sécheresse et assurer le potentiel de ré-ensemencement des pelouses alpines) ;
- la maîtrise des risques sanitaires (voir conditions et spécificités d'application dans le coeur de la mesure 3.6.1) ;
- le maintien des milieux naturels sensibles (zones humides en particulier) ;
- la prévention des conflits d'usage avec les activités de loisirs ;
- la réduction des risques de pollution environnementale liée à l'usage inapproprié de substances médicamenteuses (contenus de pédiluves, anti-parasitaires à effet rémanent...) ;

Parc national des Ecrins

- la gestion adaptée des clôtures mobiles pour réduire les risques de dommage à la faune sauvage.

À mi-charte, 50 % des alpages du coeur devront être dotés d'un dispositif contractuel concerté, intégrant des engagements de bonnes pratiques et l'évaluation de leur mise en oeuvre. À terme, tous les alpages du coeur devront être gérés selon un référentiel de bonnes pratiques, prenant en compte significativement les sept points précités.

La bonne gestion de ces alpages - gérés de manière exemplaire - pourrait donner lieu à la valorisation des produits qui en seront issus.

Rôles de l'EPPNE: Animation des réseaux professionnels afin de définir des bonnes pratiques adaptées aux enjeux patrimoniaux ; co-pilotage d'un dispositif de référencement ; pilotage éventuel du dispositif de référencement des produits issus des alpages et bénéficiant des bonnes pratiques de gestion ; gestion des conflits d'usage liés au pastoralisme dans le coeur ; veille sur la qualité sanitaire des cheptels admis dans le coeur du parc national, en lien avec les services de l'État et les groupements de défense sanitaire.

Contributions attendues des communes: Conditionnement de l'attribution des alpages à l'acceptation des bonnes pratiques qui en garantissent la qualité ; appui éventuel à la valorisation des produits référencés.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, DATAR, Régions et Départements, chambres d'agriculture, FAI, CERPAM, éleveurs et bergers, et groupements de défense sanitaires concernés.

- **Mesure 6.2.c. Maintenir des pratiques de fauche dans les prairies naturelles du coeur**

Au fil du temps, les prairies naturelles du coeur de parc se sont réduites au point de tendre, à moyen terme, vers une disparition définitive si rien n'est fait pour les préserver. La pérennisation de ces espaces remarquables est conditionnée à une meilleure valorisation des produits qui en sont issus, au maintien de leur qualité fourragère et au renforcement de l'aide contractuelle afférente (mesures agro-environnementales notamment).

Pour le coeur du parc, les priorités d'intervention portent sur les prairies du plateau de Charnières (commune d'Orcières), ainsi que sur celles de Molines-en-Champsaur, La-Chapelle-en-Valgaudemar (Les Chambons), Villar-Loubière, Valjouffrey (Le Désert) et La Grave (Les Fumas-Les Vernois). Le soutien conservatoire de ces prairies se fera dans le cadre de plans de gestion intégrant, selon les cas, soit la dimension du bassin versant du vallon concerné, soit celle de l'exploitation agricole correspondante, voire la combinaison des deux par souci d'efficacité environnementale et pour mieux prendre en compte les contraintes

Parc national des Ecrins

techniques.

Un programme d'amélioration de la gestion des prairies de fauche et de valorisation des fourrages et autres sous-produits doit être initié, afin de garantir la viabilité économique de cette activité traditionnelle à très forte valeur ajoutée environnementale.

Rôles de l'EPPNE: Co-pilotage de la préservation des prairies de fauche et de la mise en place des plans de gestion ; appui technique à la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE-t) et à la recherche de financements destinés aux opérations d'entretien et de restauration (banquettes, murets ou clapiers dégradés) ; appui à l'amélioration de la gestion des prairies de fauche et à la valorisation des fourrages ; participation aux évènements valorisant la fauche des prairies d'altitude.

Contributions attendues des communes: Incitations à la mise en oeuvre de mesures de gestion contractuelles ou conservatoires ; soutien « politique » aux agriculteurs concernés et à leurs filières traditionnelles.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, DATAR, Régions et Départements, chambres d'agriculture, FAI, CERPAM, éleveurs et bergers.

[...]

Page 113 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2460

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 10:38